



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Excusés : 5

Absent : 0

Date de convocation : 21 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du vingt et un juin deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE - Dominique CAPRON - Nathalie JOLY - Angélique DUBUS - Jules SUIVENG - Stéphanie DIZIERE - Joëlle SERVAIS - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL - Claude ROUSSEL - Hélène BELY

Excusés : Imane STASIK (qui donne procuration à Monsieur Daniel BEAUPERE) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Madame Stéphanie DIZIERE) - Pierre-Yves DOREZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve VICART) - Jean-Paul PLEZ (qui donne procuration à Monsieur Jean-Louis FIQUET) Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Monsieur Claude ROUSSEL)

Absents : NEANT

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures huit.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Stéphanie Dizière a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 6 avril 2017
Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité
lesdits comptes rendus.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Fiscalité directe locale – modification délibération du 06/04/2017,
2. RODDP 2016 (ouvrages distribution gaz),
3. RODDP 2017 (ouvrages réseaux distribution),
4. Demande de subvention pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Rivery,
5. Délibération autorisant M. le Maire à lancer par un PV provisoire, une procédure d'abandon manifeste,
6. Versement IAT au-delà de l'indice plafond 380,
7. Demande de subvention – Politique territoriale départementale 2017/2020 – Réhabilitation école Jeanne Arnaud,
8. Demande de subvention - Politique territoriale départementale 2017/2020 – Construction préau sportif,
9. Demande de subvention - Politique territoriale départementale 2017/2020 – Achat d'un parcours santé,
10. OPAC : projet de construction sur le terrain des anciens ateliers – Vente terrains,
11. Modification PLU,
12. Questions diverses.

**1- FISCALITE DIRECTE LOCALE – MODIFICATION DELIBERATION DU
6/4/2017**

Suite à la remarque de Monsieur le Préfet, relative à la rédaction de la délibération en date du 6 avril 2017 portant sur les taux d'imposition 2017, il y a lieu de supprimer la mention relative au vote des taxes de l'année 2016, cette phrase étant de nature à porter confusion sur la période où doivent être appliqués lesdits taux de fiscalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité de voter les taux de fiscalité

directe locale suivants pour l'année 2017 :

> Taxe d'habitation	:	13.04 %
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	28.15 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	57.50 %

Vote à main levée
UNANIMITE

2- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE 2017 – RODPP 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 portant sur l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2016 :

- ° Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due : 2 m.
- Taux retenu : 0.35 €/mètre
- Taux de revalorisation : 1.02
- Formule : $(0.35 \times \text{linéaire}) \times 1.02 = \text{soit } 1 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public provisoire pour l'année 2017.

Vote à main levée
UNANIMITE

3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ POUR L'ANNEE 2017 – RODP 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant sur l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 :

- ° Longueur de canalisation à prendre en compte : 22 677 m
- Taux retenu : 0.035 €/mètre
- Taux de revalorisation : 1.18
- Formule : $[100 + (0.035 \times \text{linéaire})] \times 1.18 = \text{soit } 1\,055 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017.

Vote à main levée
UNANIMITE

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE RIVERY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est éligible à la subvention versée par Monsieur le Préfet qui agit pour le compte de l'ANTAI (Agence Nationale de traitement électronique et du traitement des messages d'infraction) pour l'achat d'un équipement PDA (Personal Digital Assistant) pour la mise en place du PVE (Processus Verbalisation Electronique) à destination du poste de police de Rivery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité d'autoriser Monsieur le Maire à installer un PDA (Personal Digital Assistant) d'un montant de 2196 € TTC pour la mise en place du PVE (Processus Verbalisation Electronique) à destination du poste de police de Rivery et à solliciter dans ce cadre une subvention d'un montant de 500 € auprès de Monsieur le Préfet qui agit pour le compte de l'ANTAI

Vote à main levée
UNANIMITE

5 – DELIBERATION AUTORISANT MR LE MAIRE A LANCER PAR UN PV PROVISOIRE UNE PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE

Vu l'article L.2243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,
Vu les constatations attestant que les immeubles situés au 6 et 12 rue Jules Verne à Rivery et 18 et 20 rue Pasteur à Rivery, ne sont manifestement plus entretenus depuis de nombreuses années,
Vu les courriers en date du 20 août 2012 et 1^{er} juin 2017 demandant au propriétaire de remédier à cet état,
Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés situées dans la commune de Rivery,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue à l'article L.2243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les immeubles susmentionnés.

A signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

Vote à main levée
UNANIMITE

6 – VERSEMENT IAT AU-DELA DE L'INDICE PLAFOND 380

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'organe délibérant peut prévoir une dérogation à l'indice plafond 380 pour les agents de catégorie B afin de permettre la poursuite du versement de l'I.A.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une dérogation à l'indice plafond 380 pour les agents de catégorie B afin de permettre la poursuite du versement de l'I.A.T.

Vote à main levée

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

POUR : 21

7 - Délibération pour demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE 2017/2020 » dispositif mis en place par le Département de la Somme et porté par la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Cette subvention concernerait la réhabilitation de l'école Jeanne Arnaud.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la nouvelle politique territoriale mise en place par le Département et mobilisés par Amiens Métropole pour le financement de la réhabilitation de l'école Jeanne Arnaud.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

8- Délibération pour demande de subvention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE 2017/2020 » dispositif mis en place par le Département de la Somme et porté par la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Cette subvention concernerait la construction d'un préau sportif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la nouvelle politique territoriale mise en place par le Département et mobilisés par Amiens Métropole pour le financement de la construction d'un préau sportif.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée
UNANIMITE

9- Délibération pour demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE 2017/2020 » dispositif mis en place par le Département de la Somme et porté par la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Cette subvention concernerait l'achat d'un parcours santé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la nouvelle politique territoriale mise en place par le Département et mobilisés par Amiens Métropole pour le financement de l'achat d'un parcours santé.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

10 – PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN DES ANCIENS ATELIERS – VENTE DE TERRAINS

Monsieur Capron, adjoint en charge de l'urbanisme expose au Conseil Municipal que suite à la relocalisation des ateliers municipaux et dans le cadre du développement foncier, la commune envisage de vendre les parcelles des anciens ateliers AI 62, 320,321,76,329, 323,324, (+ garage actuel affecté à la Police Municipale de Rivery) d'une superficie d'environ 2580 m2 .

Après une étude, un projet de construction d'une quinzaine de logements locatifs individuels et intermédiaires a été proposé. L'OPAC a fait une proposition d'acquisition du terrain à 100 000 € minimum. Ce prix est basé sur des hypothèses constructibles simples (pas de fondations profondes, pas de pollution de site). Ce prix sera renégocié avec la collectivité après le résultat des études de sol menées sur le foncier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Valider le projet sous réserve de :
 - o La prise en charge par l'OPAC de l'extension des réseaux Gaz, électricité et eau
 - o Le résultat des études de sol satisfaisant
 - o Une revalorisation du prix pour l'acquisition de parcelles supplémentaires (324,323 et 329 + garage affecté à la Police Municipale) et du résultat de l'étude de sol
- Autorise le Maire à signer un compromis pour 100 000 € minimum.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : 22

CONTRE : 1

A la demande de Mr Stéfaniak, il est inscrit à ce présent compte-rendu, sa question relative à l'accueil des enfants en école maternelle :

Dans l'hypothèse :

- * de nouvelles constructions,
- * de la domiciliation de parents ayant des enfants d'âge scolaire moins de 6 ans,
- * la capacité d'accueil par classe soit atteinte.

Monsieur Stéfaniak s'interroge sur l'accueil physique de ces futurs élèves.

Mme Doignon précise que ces élèves seraient accueillis dans le groupement scolaire Jeanne Arnaud- Jean Cayeux puisqu'il y a de la place.

11 – MODIFICATION PLU

Monsieur Capron, adjoint en charge de l'urbanisme expose au conseil municipal l'objet de la modification simplifiée et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes des articles L153-45 et suivants. :

La modification du Plu portera sur la modification de la **zone UB**, en secteur **Ubaa** et en secteur **UBa** et la **zone 1Aut**

Secteur ubaa

reprend la partie à densifier du projet cœur de ville (suppression des 30 % de logements aidés dans ce secteur.

En effet, près d'une quarantaine de logements aidés sont construits à proximité et une cinquantaine sont prévus. Pour éviter de trop concentrer cette offre de logements, cette disposition est supprimée.

En secteur Uba

la zone Uba reprend les équipements publics , mairie écoles, etc.....le règlement doit s'adapter pour permettre un futur projet de construction

En zone 1Aut

Pour mémoire sur cette zone, a lieu le projet de construction du futur dépôt de bus BNHS. Une parcelle de 800m² derrière la carrosserie Dune peut lui être vendue afin d'y réaliser un parking. Rien ni personne ne s'oppose à ce projet.

Aussi, dans la zone 1Aut, seules les constructions d'intérêt général sont autorisées et afin de permettre à Amiens métropole de vendre le terrain à l'entreprise Dune, il faut modifier le règlement et ajouter que dans cette zone les parkings sont autorisés.

Les modalités de la mise à disposition :

Les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public par publication d'un avis au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. La commune souhaite procéder à une *modification simplifiée* dès lors que le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan et dans les autres cas mentionnés à l'article L153-45 du code de l'urbanisme soit qu'il ne :

- Majore pas de plus de 20% les possibilités de construction,
- Diminue pas ces possibilités de construire,
- Réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU dans les zones Ub (secteurs Uba et Ubaa) et 1Aut.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : 22

CONTRE : 1

12 – QUESTIONS DIVERSES

Question de Mr Stéfaniak :

Est-ce que Rivery est concernée par les prochaines élections sénatoriales ?

Le département de la Somme n'est pas concerné par le renouvellement des postes de sénateurs en 2017

Information de Mme Joly :

Le nouveau site internet est disponible. Mme Joly informe également les membres du Conseil Municipal de l'installation de 2 panneaux électroniques d'informations. Centolive est un site accessible depuis le smartphone qui permet une connexion avec les panneaux et ainsi recevoir les informations depuis un mobile.

Information de Mr Beaupère :

Pas de changement au niveau des rythmes scolaires à Rivery pour la prochaine année scolaire.

Remise de prix (calculette) aux élèves de CM2 le 4 juillet 2017 à 17 h.



Information de Mme Doignon :



Inauguration de la boîte à livres le 10 juillet à 16h

Recrutement bénévoles pour l'organisation du 14 juillet.

- 3 JUL. 2017

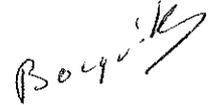
Le secrétaire de séance

Stéphanie Dizière



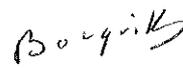
Le Maire

Bernard Bocquillon



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Les membres du Conseil municipal :

NOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
BOCQUILLON Bernard		
VICART Steeve		
LEGAY Françoise		
JOLY Nathalie		
BEAUPERE Daniel		
CAPRON Dominique		
SERVAIS Joelle		
DOIGNON Céline		
NICOLAS Marc		
SUIVENG Jules		
ROUSSEL Claude		
DUBUS Angélique		
DIZIERE Stéphanie		
AUBEL Fabrice		

BELY Hélène		
SUIVENG Chantal		
FIQUET Jean-Louis		
STEFANIAK Jean-Antoni		

Rappel des délibérations du 28 juin 2017

1. Fiscalité directe locale – modification délibération du 06/04/2017,
2. RODDP 2016 (ouvrages distribution gaz),
3. RODDP 2017 (ouvrages réseaux distribution),
4. Demande de subvention pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Rivery,
5. Délibération autorisant M. le Maire à lancer par un PV provisoire, une procédure d'abandon manifeste,
6. Versement IAT au-delà de l'indice plafond 380,
7. Demande de subvention – Politique territoriale départementale 2017/2020 – Réhabilitation école Jeanne Arnaud,
8. Demande de subvention - Politique territoriale départementale 2017/2020 – Construction préau sportif,
9. Demande de subvention - Politique territoriale départementale 2017/2020 – Achat d'un parcours santé,
10. OPAC : projet de construction sur le terrain des anciens ateliers – Vente terrains,
11. Modification PLU,
12. Questions diverses.